

Fiez, le 14 novembre 2012

Préavis de la Municipalité no 04/2012

Séance du Conseil Général du 11 décembre 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Le projet de budget pour l'année 2013 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2012

Selon le tableau comparatif des charges et des produits par direction,

les charges sont estimées à	frs. 1'551'109.-
les produits sont estimés à	frs. 1'474'985.-
	<hr/>
ce qui laisse apparaître un excédent de charges	frs. 76'124.-
	=====

Remarques générales

Le budget 2013 a été établi en tenant compte des premières incidences connues sur les effets de la nouvelle péréquation canton/communes.

Les bases de calcul de l'ensemble de ces mesures nous sont fournies par les services cantonaux mais contiennent bien sûr une part d'incertitude importante. Les montants peuvent passablement évoluer, dans un sens comme dans l'autre, une fois toutes les données connues.

Le montant du déficit budgétaire 2013 est essentiellement influencé par l'augmentation des charges et la répartition de tout ce qui entre dans la prévoyance sociale, les coûts des transports, la participation à la réforme policière.

Concernant les charges et recettes spécifiquement communales, nous pouvons relever les points suivants :

- 110.311.00 Administration achat mobilier et matériel**
Un montant de frs. 5000.- a été porté au budget pour l'achat d'une imprimante plus performante et plus rapide.
- 210.400.01/02 Impôts Revenu/Fortune PP-PM**
210.401.01/02 Les impôts revenu/fortune des personnes physiques ainsi que ceux des
210.401.01/02/03 personnes morales sont calculés selon un barème donné par l'administration cantonale des impôts
- 220.352.00/452.00/01 Finances**
Nous retrouvons les chiffres de la péréquation : nous constatons que nous sommes déficitaires d'environ frs. 4'000.-, mais ces chiffres donnés par le canton peuvent varier passablement lors de la facture finale.
- 310.314.02 Terrains – entretien collecteurs AF**
Des réfections des collecteurs sont prévues.
- 320.314.00 Forêts – gestion technique**
Le budget relatif aux forêts nous est donné par le garde forestier. Nous avons prévu frs. 10'000.- de plus pour la coupe des arbres qui se situent sur le chemin de l'Arnon.

- 351.314.00 Auberge communale**
Un montant de frs. 12000.- a été porté au budget pour la réfection de la cuisine (échange piano).
- 352.314.00 Bâtiment communal - entretien**
Des travaux de réfection dans l'appartement de M. et Mme Borloz sont nécessaires (il n'a pas été rénové depuis près de 40 ans). Il est également prévu de repeindre les façades du bâtiment côté grande salle. La porte qui sépare la grande salle de la scène doit être remplacée car on ne peut plus la fermer
- 352.427.00/01 Bâtiment communal – locations garages et grande salle**
Pour plus de clarté dans les comptes, nous avons séparé les locations des garages et de la grande salle.
- 430.314.00 Routes et chemins - entretien**
Abornement en vue de la réfection du chemin de l'Arnon
- 580.314.00 Temple et cultes – entretien de l'église**
Il s'agit de la 2^{ème} partie de la réfection de la peinture de l'église soit la nef et la galerie. La paroisse de l'Arnon participera à ces frais (poste 580.452.00).
- 650.430.00 Défense contre l'incendie – taxe non-pompiers**
Nous avons maintenu la taxe non-pompiers pour 2013, la nouvelle loi n'entrant en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2014.
- 720.351.01 Prévoyance sociale cantonale**
Il s'agit là d'un rattrapage financier lié à la bascule d'impôts 2011 qui nous est imposé par le canton.

Conclusion

Au vu ce de qui précède, la Municipalité de Fiez vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Fiez

- vu le préavis concernant le budget pour l'année 2013 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

Le budget de l'année 2013 est adopté tel que présenté, soit :

Charges	frs. 1'551'109.-
Produits	frs. 1'474'985.-

Excédent de charges	frs. 76'124.-
---------------------	---------------

=====

Nous vous remercions pour la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

D. Fardel

La Secrétaire

S. Natali-Wimmer

